



## COMMUNIQUE

# Correction de l'information relative à la date de détachement du dividende

Paris, le 15 avril 2016.

La société Foncière de Paris SIIC a constaté la baisse du cours de bourse de son action (FR0000034431 – FDPA) à l'ouverture du marché de ce jour. Cette baisse du cours de bourse serait liée à une information erronée publiée de la part d'un diffuseur d'informations financières.

La société Foncière de Paris SIIC souhaite corriger l'information erronée selon laquelle le dividende aurait été détaché ce jour.

La société Foncière de Paris SIIC confirme que les dispositions de la deuxième résolution relatives à la date de détachement du dividende de 9,00 € par action ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 12 avril 2016 : « *le Directoire fixera la date de détachement du coupon dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, conformément à l'article L.232-13 du Code de commerce.* »

La société Foncière de Paris SIIC constate par ailleurs qu'Euronext n'a publié aucun communiqué relatif au détachement du dividende.

## A PROPOS DE FONCIERE DE PARIS

Foncière de Paris est cotée sur le marché Euronext Paris depuis 1987 (code ISIN : FR0000034431). Elle relève du secteur immobilier de la classification FTSE.

[www.fonciere-de-paris.fr](http://www.fonciere-de-paris.fr)

## CONTACTS

François Thomazeau / Olivier Riché / Arnaud Pomelet  
Séverine Farjon – [farjon@fonciereparis.fr](mailto:farjon@fonciereparis.fr) – Tél. : +33 (0)1 53 70 77 77